

L'ECHO des Loges

Bulletin Municipal de VARENNES-CHANGY



N° 31

Année 2014

Le regroupement scolaire est terminé. Projet majeur de ce mandat, il fut long à aboutir. Le nouvel accès scolaire est fonctionnel depuis la rentrée de septembre avec un parking de 80 places. L'entrée des écoles est déplacée, l'accès est sécurisé, le premier objectif de cette opération est assuré. Le second, regrouper les deux sites scolaires en un seul, arrive maintenant. La reconversion de l'ancienne salle polyvalente en deux classes spacieuses et une salle de réunion permet d'avoir une unité spatiale et pédagogique de la maternelle au CM2.

Après dix années d'utilisation, la station d'épuration connaît des soucis. Des parties mécaniques et depuis cet été des constituants majeurs cassent. L'agitateur des eaux usées, changé en juillet, s'est arraché de son support en automne. Que de frais mais aussi que de démarches auprès d'organismes habilités pour rester dans la légalité. Autre projet initié : le Conseil municipal, sous la forte pression de l'Agence de l'eau, de l'Agence Régionale de Santé et de l'Etat lance une étude globale de l'eau pour gérer la ressource, sa distribution et sa qualité. D'abord l'étude puis ensuite des travaux de mise en conformité onéreux.

Le devis d'extension de l'éclairage public, route de Lorris, est signé mais l'entreprise n'a pas encore réalisé les travaux. La réfection du lavoir est commencée. Ce sont le personnel communal, des élus et quelques bénévoles qui assurent l'essentiel des travaux. Je déplore que les pétitionnaires ayant demandé la sauvegarde ne se soient pas investis.

Vous en avez beaucoup entendu parler, la réforme des rythmes scolaires est pour septembre 2014. La commune devra assurer et payer 3 heures de temps périscolaire répartis sur la semaine scolaire. Casse-tête financier car l'opération n'est indemnisée seulement par l'Etat qu'en 2014, casse-tête aussi avec l'organisation du temps périscolaire, le choix des activités et le recrutement d'animateurs qualifiés. Je suis hostile à cette mesure qui va engendrer un surcoût proche de 200 euros par élève, à récupérer sur vos impôts nationaux ou locaux ! Autre projet imposé par l'Etat via la Communauté de Communes, le Conseil municipal a lancé l'étude sur la mise en accessibilité de la voirie et des Etablissements Recevant du Public. Un Comité de pilotage est chargé de délimiter le périmètre et de recenser les travaux à réaliser. Des coûts importants à venir !

La Communauté de communes poursuit la rénovation de la voirie. Cette année, au programme, deux tronçons : la rue d'Ouzouer entre l'Agence Postale Communale et la rue de la Charbonnière, la rue du Moulinet entre le bourg et la rue de la Monardière.

Ceci est le dernier bulletin du mandat municipal 2008-2014. En mars, vous choisirez une nouvelle municipalité pour 6 ans avec le mode de scrutin proportionnel de liste qui vous supprime le droit de choisir individuellement chaque élu. Fini le panachage, finie la liberté de candidature spontanée ! Constatant la mort programmée de la démocratie municipale rurale directe mais aussi à terme des municipalités que nous avons appréciées depuis des lustres, après dix ans et demi de maire, dix-neuf ans de mandat municipal, je ne solliciterai pas de nouveau mandat de maire. J'expliquerai bientôt toutes les autres raisons personnelles, professionnelles et politiques qui m'ont amené à cette décision.

Heureux et fier d'avoir été à vos côtés durant une décennie, je vous quitte. Au revoir ! Bonne chance à Varennes-Changy !

Bonne chance et bonne année 2014 à tous !

Jean-Marie CHARENTON

Les élections municipales du 23 et 30 mars 2014

Pour les élections municipales de 2014, de nouvelles règles vont s'appliquer.

Notre commune est directement impactée et je vous propose de retrouver ces nouvelles modalités ci-dessous :

Pour les communes de 1.000 habitants et plus

Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : nouvelles règles, nouveaux bulletins

Peuvent voter les personnes qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale.

Le bulletin de vote de chaque liste doit comporter autant d'hommes que de femmes, à une personne près, et autant de noms que de sièges à pourvoir (19 à Varennes-Changy). Il doit comporter deux listes, l'une pour constituer le conseil municipal, l'autre pour représenter la commune au sein de la communauté de communes.

Deux listes seront donc présentes sur un même bulletin de vote : on ne vote qu'une fois à chaque tour de scrutin. Ces listes sont indissociables ce qui signifie qu'il n'est pas possible de voter la liste des conseillers municipaux et de rayer la liste des conseillers communautaires en cas de désaccord sur cette seule désignation.

Le panachage disparaît dans les communes de 1.000 à 3.500 habitants.

Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.

Le conseil municipal sera composé de candidats figurant sur l'ensemble des listes présentes, si elles obtiennent au moins 5% des suffrages exprimés (nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls).

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer 50% des sièges. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes y compris la liste majoritaire en fonction des suffrages obtenus.

Un second tour n'est organisé que si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages. Dans ce cas, c'est la liste qui a recueilli le plus de suffrages qui se voit attribuer 50% des sièges. Les autres sièges étant répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenue au moins 5% des suffrages exprimés.

Pour venir voter, il vous faudra impérativement votre carte d'électeur et une pièce d'identité



Le recensement de la population en 2014



RECENSEMENT

de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 16 janvier au 15 février
www.le-recensement-et-moi.fr

RECENSEMENT

RECENSEMENT



Insee & votre commune

Nos agents recenseurs



M. Jacky TURBEAUX



M. Thierry KUCHARSKI



M. Michel GENDRAUD

Brèves Municipales

Travaux :

- Sur le montant des travaux de voirie programmés par la Communauté de Communes sur 2013, restera le montant de 66.305,04 € TTC à la charge de la Commune. Les travaux de voirie concernent des tronçons de la rue du Moulinet et de la rue d'ouzouer.
- Plusieurs avenants ont été votés sur les travaux de regroupement scolaire. Un avenant concernant la mission de maîtrise d'œuvre : le montant des honoraires est passé de 142.800 € à 85.058,05 €. Concernant les travaux, la reconstitution d'une assise armée en béton a nécessité un avenant de 2.520 € HT et un de 8.455 € HT a été nécessaire pour l'évacuation d'une fosse toutes eaux inactives et l'élargissement de la voie de desserte.

Ecole :

- Le montant des frais de scolarité de l'année scolaire 2012-2013 pour les enfants, habitant hors commune, scolarisés à Varennes-Changy est fixé à 1.674 € pour un enfant de maternelle et à 693 € pour un enfant de primaire
- Modification du règlement du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire : afin d'éviter certains problèmes déjà rencontrés, l'usage de téléphone portable, d'appareils numériques, d'appareils photographiques, de caméras sera strictement interdit au restaurant scolaire et à la garderie scolaire.
- 2 classes partiront en classe de découverte sur la thématique « Arts Plastiques » du lundi 5 au samedi 10 mai 2014. Le montant de la participation est de 312,50 €. 55,50 € seront versés par le Conseil Général, le solde restant à se partager entre les familles et la Commune.

Eau et assainissement :

- Une réunion concernant l'étude sur le captage d'eau potable a eu lieu le 26 septembre avec la Direction Départementale des Territoires. Deux possibilités s'offrent à la Commune : une étude uniquement ciblée sur la qualité de l'eau potable au mieux financier à 50 % par l'agence de l'eau ou une étude globale de la gestion de l'eau (plan de canalisation, planification des travaux à faire sur notre réseau d'eau, gestion du patrimoine, sécurisation) financée à 50 % par l'agence de l'eau. La solution de l'étude globale sur la gestion de l'eau est retenue. Le Conseil Général pourra être sollicité à hauteur de 10 à 20%.
- Compte tenu des paiements de facturation eau et assainissement effectués directement en Mairie, le Conseil Municipal a décidé de créer une régie.

Finances :

- MM. Eric DOLIGE et Jean-Noël CARDOUX, sénateurs du Loiret, ont octroyé chacun 15.000 € de subvention pour le regroupement scolaire au titre de leur réserve parlementaire. Le comité de pilotage du pays du Gâtinais a émis un avis favorable à la demande de subvention « isolation du regroupement scolaire ». Si le Conseil Régional entérine cette décision, le montant de la subvention s'élèvera à 62.700 €.
- Le Conseil a subventionné, à hauteur de 235 €, l'association « Miss Pays de Lorris » qui a organisé l'élection de la Miss 2014 à Varennes-Changy le samedi 21 septembre 2013 à la salle Escale mise à disposition gracieusement par la municipalité à ladite association.
- Afin de répondre aux exigences de protocole PES (Protocole d'Echange Standard) au 1^{er} janvier 2015, les logiciels informatiques doivent être mis à jour afin de procéder aux différents tests en 2014. Le devis OMNIKLES a été retenu pour un montant de 340,86 € TTC (contre 1.219,32 € pour la société FAST). Le devis Cerig a été retenu pour un montant de 1.734,20 € TTC (hors remise) pour la dématérialisation des documents comptables et la fourniture d'un scanner.
- Le montant du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales à verser par la commune s'élève à 660 € au lieu de 664 € en 2012.
- Une aide départementale de 8.511 € sera versée au titre des amendes de polices, de la redevance des mines et de la voirie communale.
- Le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement pour 2013 s'élève à 27.212,43 €.
- Une dotation de 3.650 € est octroyée pour le recensement de 2014. Un district sera redécoupé car trop peuplé.
- Les tarifs de location de la salle culturelle sont réévalués en fonction de l'inflation ou des investissements à réaliser. Le montant du repas au restaurant scolaire pour un enfant passe à 3,30 € au lieu de 3,20 € et pour un adulte de 5,80 € au lieu de 5,60 €. Le prix du ticket de garderie passe de 3,00 € à 3,10 €. Le montant des concessions trentenaires passe de 105 € à 150 € et des concessions cinquantenaires de 175 € à 240 €. Le montant de la location annuelle de caverne devient 54 € au lieu de 51 €.
- Pour financer les différentes dépenses auxquelles le service doit faire face (station d'épuration et travaux sur la qualité de l'eau), le prix de l'eau passe de 0,88 € à 0,95 € le m³, le prix de l'assainissement passe de 0,92 € à 1,00 € et la prime d'assainissement de 58 € à 60 €.

CCAS :

- La Croix Rouge a adressé une documentation sur le Carré Rouge Mobile. Elle a été présente le mercredi tous les 15 jours sur la place du village pour rencontrer les personnes en situation de précarité du mois de septembre au mois de décembre mais en raison de l'absence d'intéressés, les permanences sont arrêtées.

Communauté de communes :

- L'adhésion de Châtenoy au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais est effective par arrêté préfectoral du 8 juillet 2013.
- Trois développeurs éoliens (ABOWIND, GDF Suez Futures Energies et WPD) ont été auditionnés pour l'installation d'éoliennes entre Saint-Hilaire-Sur-Puiseaux et Varennes-Changy. Le choix définitif du développeur préconisé auprès des propriétaires et exploitants s'est porté sur Futures Energies GDF Suez.
- M. le sous-préfet, lors d'une réunion à la Communauté de Communes, a donné des informations sur les emplois d'avenir. Il a été confirmé qu'en ZRR (zone de revitalisation rurale), il n'y avait aucune contrainte de diplôme. Le coût annuel est estimé à 6.500 € pour les collectivités. Au niveau communal, la réflexion menée pour le recrutement de l'agent communal nécessaire a permis, au vu des profils de postes demandés, de réaliser qu'il serait nécessaire d'employer deux contrats avenir.

Déchetterie municipale :

- Fermeture hivernale du 23 décembre 2013 au 29 mars 2014.

Conseil Général :

- Face au constat du désengagement progressif des structures d'aide et de conseil de l'Etat dans divers domaines, et notamment la fin annoncée de l'ATESAT, et à la nécessité de répondre aux besoins accrus exprimés par les Elus locaux et les territoires du Loiret, le Conseil Général a décidé de créer une structure d'ingénierie publique locale destinée à apporter le soutien et les outils nécessaires et efficaces au service des Collectivités territoriales et groupements du Loiret. Cette structure est appelée Ingenov 45. Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer lors de sa séance du 12 juillet 2013 (montant de l'adhésion = 500€). Mme Evelyne COUTEAU est désignée en tant que délégué. Le 4 novembre 2013, il a été procédé à l'élection du conseil d'administration (14 conseillers généraux et 4 délégués communaux ou communautaires) et a rédigé le règlement intérieur.
- Une centrale d'achats interdépartementale (Loiret, Loir-Et-Cher, Eure-et-Loire) va voir le jour en 2014. Elle sera ouverte aux collectivités locales, collègues, E.P.H.A.D. et toutes entreprises privées qui le souhaitent. Les conseils municipaux seront sollicités au 1^{er} semestre 2014 avec une participation financière de moins de 100 €.

Divers :

- Après consultation de divers organismes par le Centre de Gestion et études des différentes propositions pour une protection sociale complémentaire, le Conseil Municipal a décidé de participer mensuellement à hauteur de 20 € à la prévoyance. Concernant le maintien de salaire et après avoir décidé de contracter la garantie maladie et invalidité, le Conseil participera à hauteur de 10 € par mois.
- Lors du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Solin le 22 mars dernier, il a été exposé l'invitation du Préfet du Loiret aux syndicats de rivières à simplifier leur organisation et de former une structure cohérente à l'échelle du bassin hydrologique du Loing. Cependant le rapprochement du syndicat du Solin avec le Syndicat de la Vallée du Loing a été rejeté par le Conseil : 4 voix POUR, 4 voix CONTRE (dont la voix prépondérante du Maire).
- Les loyers des logements communaux ont été augmentés de 2% (augmentation légale) depuis le 1^{er} août 2013.
- Le Conseil a signé une convention avec le Conseil Général sur le prêt de documents d'archives pour numérisation (état civil, cadastre napoléonien).
- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et réalisation des diagnostics des établissements recevant du public (ERP) : la zone de l'école route de Lorris à la maison médicalisée en passant par les commerçants du centre bourg et l'aire de jeux a été retenue. Certains lieux comme la salle culturelle seront traités individuellement. Le comité de pilotage sera constitué d'un commerçant, de 5 élus, d'une personne à mobilité réduite, d'un représentant associatif et d'un pompier.
- Le point d'arrêt de bus du réseau ULYS « Mairie » est équipé.

Dernière minute ...

Au 1^{er} janvier 2014, Varennes-Changy comptera 1 607 habitants (chiffre INSEE)

N'oubliez pas, si vous cherchez des renseignements, de consulter le site de la Commune
www.varenneschangy.fr



Les nouveaux commerçants ou artisans de VARENNES-CHANGY

Reprise d'YCK
Zone Artisanale du Bussoy



Boulangerie MOINDROT
4 Rue du Moulinet



Cycle DAIRE
1100 Route de Montargis



Restaurant « A la Campagne »
7 Place Duchesse de Dalmatie



Electricité LE BARS et ROUSSELE
La petite Ragerie

Pour vos travaux d'électricité 

Le Bars & Roussele

Rénovation, Dépannage
Mise en conformité
Éclairage
Chauffage électrique
Changement tableau électrique
VMC
Sécurité Incendie

07 88 04 78 16
lebars.electricite@gmail.com

Siège social - Varennes-Changy 45200
Tél : 01 93 05 0000

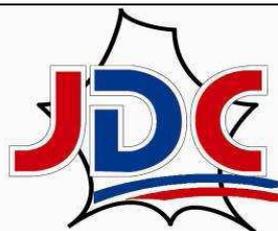
LE RECENSEMENT MILITAIRE

- Qui - Quand ?** Tous les jeunes citoyens, dans les trois mois suivant leur 16^{ème} anniversaire (*),
- Pourquoi ?** Pour être convoqué à la Journée défense et citoyenneté à partir de 17 ans, Qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc....
- Comment ?**
- En se déplaçant en mairie
 - Sur internet (www.mon.service-public.fr) lorsque la mairie est raccordée.
- Pour en savoir plus**
- Sur Internet (<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>)
 - Sur la page facebook : « Parlons Défense »

(*) Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons**. Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales. **Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable** pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...). Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Centre du Service National d'Orléans
Quartier Bellec ombre
BP 32521
45038 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02.38.65.21.32
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr



Les allocations familiales du loiret communiquent ...

Le RSA : Revenu Social d'Activité

C'est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent et dont les ressources sont faibles. Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, le montant du rSa activité est calculé en fonction de votre situation et de vos ressources des trois derniers mois. N'hésitez pas, faites le test rSa sur le www.caf.fr ou adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales au 0 810 25 45 10

L'Allocation Journalière de Présence Parentale

Cette allocation vous concerne si :

- si votre enfant à charge a moins de 20 ans,
- s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé,
- si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de votre enfant.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et la nécessité de votre présence auprès de lui. C'est le médecin conseil de l'assurance maladie dont dépend votre enfant qui donne son avis. Le montant de cette allocation varie en fonction de votre situation personnelle.

Pour en savoir plus ou en faire la demande adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales, Tél. : 0810 25 45 10 ou téléchargez l'imprimé sur le site www.caf.fr



ORPADAM CLIC - Canton de Lorris

L'ORPADAM-CLIC association au service des retraités et personnes handicapées :

L'ORPADAM intervient sur les 10 communes de l'Agglomération Montargoise pour :

-L'Aide aux démarches administratives.

-La prévention des séniors : *mémoire, chutes, équilibre.*

-Des soins de pédicurie dispensés par des professionnels diplômés d'état pour les personnes non imposables.

-Des activités de bénévolat telles que « Lire et faire lire », l'insertion des jeunes...

Le CLIC :

pour les plus de 60 ans vous informe et vous accompagne sur le maintien à domicile, l'amélioration de l'habitat, les aides éventuelles et l'entrée en établissement...

pour les personnes handicapées de plus de 20 ans vous aide dans la constitution du dossier MDPH et en assure le suivi.

Possibilité de rencontre sur rendez- vous à la permanence du centre social de Lorris, le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h, à votre domicile et à nos bureaux.

Mme DELACROIX Françoise : *Présidente*

Contact : Orpadam- Clic

25, Faubourg de la Chaussée

45200 Montargis

Tél : 02.38.85.85.33/Fax : 02.38.85.00.22

Mail : orpadam@wanadoo.fr



Avis de l'OTSI de Lorris

Nous recherchons des photographies de groupes "école, communion, conseil de révision, retrouvailles, fêtes, mariages" afin de compléter notre grande exposition pour 2015. Vous pouvez nous apporter vos photos à l'Office de Tourisme, nous les scannerons et vous les rendrons de suite. Nous cherchons également des photos, courriers, objet pour agrémenter pour notre exposition "Guerre 1914-1918" pour le 100ème anniversaire de la guerre. Cette exposition est prévue du 3 au 15 novembre 2014. Merci d'avance !

Office de Tourisme de France de Lorris (45) - Tél. 02 38 94 81 42 - Fax 02 38 94 88 00

Courriel : otsi-lorris@orange.fr www.tourisme-lorris.com

1 rue des Halles - 45260 LORRIS

Le Musée de la Résistance de Lorris recherche...

Dans le cadre de son exposition-hommage qui aura lieu du 7 juin au 21 septembre 2014, commémorant les 70 ans de l'existence du maquis de Lorris, nous recherchons des photographies d'époques, témoignages écrits ou oraux d'anciens maquisards de Chambon, Vitry-aux-Loges, Lorris et des environs. Si vous connaissez ou avez connu un ancien résistant, faites le savoir ! Nous compléterons ainsi nos fichiers et notre diaporama qui sera diffusé lors de cette exposition.

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Musée soit par courriel : musee-lorris@loiret.fr ou par téléphone au 02.38.94.84.19.

Plan de VARENNES-CHANGY



SOLIDARITE EMPLOI GATINAIS

Depuis plusieurs années, l'antenne de SEG la plus proche de votre commune est située à LORRIS pour une meilleure proximité avec les demandeurs d'emploi et les clients. SEG est certifiée qualité CEDRE en reconnaissance de la qualité de son travail dans la mission d'insertion des demandeurs d'emploi et dans la relation de mise à disposition du salarié avec le client.

Notre exigence : la satisfaction du client qui participe à **la réussite du parcours des salariés** devenant ainsi partenaire de l'association. **Le contact avec le client reste essentiel pour créer un lien de confiance** : visite avant la mission, si nécessaire pendant la mission et point après la mission.

Nous intervenons :

pour les particuliers : entretien de la maison (ménage repassage, vitres, rangement divers,..) ; entretien des extérieurs (jardin, pelouse, taille haies, arbustes, ramassage de feuilles, déneigement des abords...) ; petit bricolage (papiers peints, peinture, petite maçonnerie...) avec possibilité de réduction d'impôts dans le cadre des emplois familiaux

pour les associations : entretien de locaux, des espaces verts ; manutention ; remplacements en cantine (cuisine, service, surveillance) ; garderie péri-scolaire

pour les entreprises y compris secteur agricole : manutention ; remplacement ponctuel de personnel ; répondre à un surcroît d'activité ; période d'essai avant recrutement

SEG c'est la **SOUPLESSE** (pas de contrainte de durée), la **REACTIVITE** (réponse adaptée sous 24 h), la **SIMPLICITE** (aucune démarche administrative).

Contactez Sandie LACROIX :

SEG – Centre Médico Social – 7 route de la Forêt – 45260 - LORRIS

Bureau ouvert mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 02 38 94 84 57

mail : asso-seg@wanadoo.fr – site : www.seg45.fr

Une Association cantonale au service des Personnes âgées



Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'aide supplémentaire que notre Conseil Général du Loiret apportait aux Associations d'Aide à Domicile autorisées, pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.), et à la Prestation Compensatrice du Handicap (P.C.H.) a été supprimée.

Le résultat de cette suppression place les Associations dans une grave situation financière, le tarif fixé par le Département étant inférieur à notre coût d'exploitation réel (coût de personnel et de structure).

Actuellement les Associations doivent choisir entre deux stratégies :

-Soit, sortir de l'autorisation accordée par le Conseil Général pour 15 ans. Ne pouvant pas de lui-même nous retirer ce qu'il nous a accordé, cette option consiste à faire supporter aux personnes aidées une sur-tarification pour compenser le manque de financement du Conseil Général.

-Soit, se maintenir dans l'option de l'autorisation accordée par le Conseil Général, et faire chaque année une procédure de recours auprès du Tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes, pour obtenir une tarification nécessaire à l'exploitation du service, sans avoir recours à une sur-tarification de l'Usager.

Le Conseil d'Administration de l'ADAPA de Lorris maintient cette 2^{ème} option, tout au moins tant que nos fonds propres nous le permettront.

La loi du 2 janvier 2002 a donné aux Conseils Généraux « la compétence » de l'organisation, du contrôle, du financement de l'aide à domicile aux personnes âgées et aux handicapés, cette compétence est d'ordre obligatoire et nationale.

Nous avons déjà proposé à notre Conseil Général des solutions pérennes, comme le font d'autres Départements mais le nôtre ne veut pas !

Les financements de l'A.P.A. et de la P.C.H. sont assurés par le Conseil Général et l'Etat. Le 4 novembre 2013, les députés ont voté un pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales pour les départements.

Les Conseils Généraux vont recevoir une enveloppe supplémentaire de 827 millions d'euros pour financer l'APA et la PCH, notre département va recevoir 7 018 522 euros, ce qui représente 11.50% du coût annuel global de l'APA et PCH de notre département. Cette dotation supplémentaire de l'Etat est égale à 10 ans du montant que nous accordait le Conseil Général du Loiret avant 2012, et qu'il nous a supprimé.

Nous espérons que cette enveloppe servira à financer une tarification correcte de la prestation pour l'ensemble de nos Associations.

Notre structuration cantonale est la mieux adaptée à notre métier, la plus économique pour les finances départementales et celles de nos Usagers. Maintenir une étroite relation avec nos responsables politiques locaux, ô combien nécessaire !, conserver une proximité auprès de nos Usagers, cela n'a pas de prix.

Restons nous-mêmes, maître de notre développement, sans contrainte formatée, une Association à visage humain avec nos valeurs d'entraide et de solidarité, tout en conservant notre bassin d'emplois.

Notre Association, à but social, non lucrative, couvre le canton de Lorris. Son fonctionnement est assuré par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles nommés par les 13 communes du Canton avec la participation d'un Usager.

Notre Association est autorisée à intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées par le Conseil Général du Loiret. Elle s'oblige à respecter scrupuleusement la tarification arrêtée annuellement par Monsieur le Sénateur et Président du Conseil Général du Loiret.

Notre implication citoyenne est au profit de tous.

Notre agrément vous permet aussi de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% sur les sommes restées à votre charge.

En date du 19-9-2013, nous avons été audités, évalués et jugés conformes aux caractéristiques énoncées dans le référentiel concernant la profession, cela nous permet à nouveau d'être certifié Qualité.

Notre fonctionnement, notre management de l'Association sur la qualité sont conformes aux exigences de la norme NF EN ISO 9001 par le Bureau VERITAS avec la mention Qualisap.

Les caractéristiques certifiées :

- 1- des moyens adaptés dans le respect de la déontologie métier.
- 2- un accueil et une réponse transparente et sur mesure pour le particulier.
- 3- la mise en œuvre d'une organisation qui permet d'assurer les prestations conformément aux engagements pris.
- 4- une politique de gestion des ressources humaines efficace.
- 5- un suivi de la qualité des prestations.

Pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle.

Vous aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de votre maison : l'entretien du logement, des vêtements, du linge, vous assister dans vos démarches administratives simples.



Vous aider à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation et à la prise des repas, vous accompagner dans vos sorties, promenade ou visite médicale, vous accompagner et vous encourager dans vos activités de la vie sociale et relationnelle.

Vous souffrez d'un handicap, vous avez peut-être besoin d'aide pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne. En situation de handicap vous avez le droit d'être aidé.



Vous sortez d'un séjour hospitalier, et vous avez besoin de façon temporaire d'une aide.



Nous assurons le portage de repas par véhicule réfrigéré, les repas sont élaborés par la maison de retraite de Sully sur Loire.

UNA téléassistance vise à améliorer la vie à domicile des personnes fragilisées en rassurant son entourage.

Opérationnelle 24 h/24 et 7 jours/7, toute l'année, une simple pression sur le bouton d'un déclencheur met l'abonné, via le transmetteur téléphonique, en relation avec ses proches et les interlocuteurs des plateaux spécialisés. Notre seul objectif reste : l'AIDE A DOMICILE.

Jacques HEBERT. Président.



Quelques rappels ...

Entretien des busages et trottoirs

L'entretien et le curage des buses sur une longueur de 5 mètres de part et d'autre de l'accès à un terrain doivent être assurés par le propriétaire dudit terrain ainsi que ceux des fossés sur une longueur identique de part et d'autre des entrées charretières.

L'entretien des trottoirs lors d'épisodes neigeux ou verglaçants est à la charge de l'administré riverain.

Déclaration des chiens dangereux

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

- 1^{ère} catégorie : chiens d'attaque
- 2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense

La déclaration en Mairie de ces chiens est obligatoire. Le non-respect de cette réglementation est passible d'amende. Une fois toutes les pièces présentées, le Maire dressera un arrêté de permis de détention.

Pièces à fournir pour la déclaration :

- Certificat de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie uniquement)
- Certificat de vaccination antirabique datant de moins d'un an et rappels
- Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile datant de moins d'un an
- Certificat comportemental établi par un vétérinaire
- Attestation d'aptitude délivrée suite à un stage effectué par le maître

Elagage des arbres

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, le maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales.

Principe :

Le maire peut prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Par ailleurs, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents (art. L 2212-2-2 du CGCT).

Le maire dispose également de la possibilité d'utiliser l'article R 116-2 du code de la voirie routière, qui permet de punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

Dépôts sauvages :

Compétences du maire :

Le maire agit au titre de son pouvoir propre, conformément :

- aux articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent que « le maire est chargé de la police municipale et rurale. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques » ;
- à l'article L 541-3 du code de l'environnement, qui indique que l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après une mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable.
- aux articles R 610-5 et R 632-1 du code pénal qui autorisent le maire à dresser une contravention de voirie à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur des propriétés privées. Les pouvoirs du maire s'appliquent aux dépôts de déchets tant sur le domaine public que sur les propriétés privées, même si les propriétaires ne sont pas responsables.

Déclaration des équidés :

Le décret n° 2010-865 du code rural rend obligatoire la déclaration de détention d'équidés. La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire joint à ce mail ou disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

Rappel civique :

Nous avons de plus en plus d'interventions sur les pompes des postes de relevage ou de la station d'épuration car elles sont régulièrement mises en défaut à cause du papier hygiénique trop épais, de l'essuie-tout ou des lingettes. Nous vous demandons de faire très attention à ce que vous jetez dans l'assainissement et plus particulièrement aux lingettes car, même si les fabricants mentionnent qu'elles peuvent être jetées dans les toilettes, elles se désagrègent très mal et finissent par boucher et bloquer les installations. Elles doivent être jetées dans vos déchets ménagers.

Dégradations à la Mairie

Nous devons déplorer des dégradations sur la Mairie pour la 2ème fois en moins de 6 mois par le même individu. La 2ème fois, le personnel était présent dans les locaux. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Chatillon-Coligny et un courrier a été adressé au procureur et au sous-préfet.

Quelques informations diverses ...

Concert des trompes de chasse

Les trompes des Ducs de Haute Sologne ont donné un concert de trompes de chasse en l'église de VARENNES-CHANGY le samedi 12 octobre 2013. De nombreux spectateurs étaient présents pour venir écouter le nouveau programme « Dans la Forêt ». Les narrations de Philippe COUSIN étaient entrecoupées d'œuvres musicales dont les mélodies sont en harmonie avec la Forêt.



La crèche vivante à Varennes-Changy

Vendredi 13 Décembre, en l'église Notre-Dame de Varennes-Changy, une machine à remonter le temps a transporté près de 200 voyageurs vers une époque très, très ancienne. Tout a commencé lorsqu'un enfant demande à son grand-père la définition d'une étoile filante et nous voilà transportés il y a 2013 années à suivre l'Etoile qui guida les Rois Mages près de la bergerie où est né Jésus. Durant 1 heure de spectacle musical, nous revivons la vie de Marie et de Joseph jusqu'à la naissance de Jésus. Cette machine à remonter le temps a été construite par Christian Chalifour avec l'aide de nombreux bénévoles, pièce par pièce depuis de nombreuses semaines. Merci à toute l'équipe pour ce voyage merveilleux.



La vie à l'école

161 enfants à la rentrée en septembre, dont 46 en maternelle avec 2 nouvelles maîtresses, c'est ce que compte l'école de Varennes-Changy cette année. 161 enfants qui seront rassemblés à la même adresse au mois de janvier puisque les 2 classes du cycle 3 de la route de Lorris quitteront leurs locaux pour des bâtiments tout neufs au côté de leur camarade. Un grand changement !

Ils sont tous prêts à travailler sur leur thème de l'année : l'Europe occidentale qui sera repris au carnaval à la fin du mois de mars 2014.



Au mois de mai 2013, ce sont les classes de CM1 et CM2 qui ont pu profiter d'un bon bol d'air à Saint Jean de Monts pour une classe de découverte de 10 jours. Ils en ont profité pour étudier le milieu maritime, la pinède, les dunes, l'eau dans son environnement... mais surtout pour découvrir une activité sportive peu commune : le char à voile. Dès le premier jour, goûter sur la plage pour une autre manière de travailler ! (photo)

Cette année 2013-2014 verra un départ de 2 classes de cycle 2 au mois de mai : les CP et CE1 prendront la direction de la Creuse.

Enfin, tous participeront aux projets habituels : rencontres chorales, rencontres sportives et rencontres mathématiques, tout cela au niveau cantonal. De bons moments en vue.

Les deux nouvelles professeures des écoles ...



Le carnaval des écoles



Et le spectacle de Noël tant attendu ...

« BAPOUM ne sait pas quoi faire !!! »...

Au spectacle de Noël 2013, les enfants des écoles ont essayé d'aider Bapoum avec l'aide de son amie Mag'. Ils habitent « Gland'City », Bapoum est un petit jeune rappeur qui aime le foot, Mag' est plus intellectuelle proche de la nature. En ce mardi après-midi, Bapoum aimerait jouer avec son copain Raffy mais ce dernier lui laisse un message sur son portable pour le prévenir qu'il ne viendra pas car il préfère regarder la télévision ! Grande tristesse ! Mag' demande alors de l'aide aux enfants en leur demandant d'énumérer leurs activités du mercredi afin d'occuper Bapoum. Chant, danse, sport, foot, cuisine et déguisement, Mag' et Bapoum se sont amusés comme des fous sur des chansons, au travers de sketches pour le plus grand plaisir des petits et des grands... Leur spectacle a joué les prolongations avec l'arrivée du Père Noël qui était venu partager le goûter avec tous les enfants.

Merci à Magali (Mag') et Richard (Bapoum) de Scenial Duo pour leur spectacle et merci au Père Noël qui prend vraiment plaisir à venir chaque année à Varennes !



L'élection d'une Miss Canton à Varennes-Changy

Le 21 septembre dernier au cours de la soirée de gala, Lauriane Foucher de Noyers a succédé à Sharlyne Riou pour le titre de Miss Pays de Lorris de l'année 2013/2014.

Les 6 candidates se sont présentées devant un jury de 11 personnes, composé de Monsieur le Conseiller Général du canton de Lorris, des maires ou de leurs représentants présents, de membres de la fédération, d'une commerçante varennoise et d'une personne du public prise au hasard dans l'assistance. Les jeunes filles passent en robe du soir au micro pour se présenter puis en maillot de bain, pendant la délibération du jury, le public a pu admirer une prestation cabaret d'une troupe montargoise.

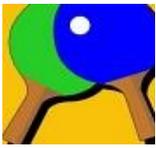
L'association Miss Pays de Lorris tient à remercier les 60 sponsors qui ont offert de nombreux cadeaux aux candidates.



MISS Lauriane FOUCHER de Noyers n°5
1 ère Dauphine Sarah ALAPHILIPPE de Lorris n°6
2 ème Dauphine Amandine GASPARD de Chailly en Gatinais n°3

L'agenda des fêtes de notre commune

Dimanche 2 février : Loto du Comité des Fêtes
Samedi 15 février : Après-midi récréative d'Ecole en Fête
Samedi 22 février : Soirée dansante des Joyeux Varennois
Samedi 15 mars : Soirée couscous du club des loisirs
Dimanche 16 mars : Randonnée pédestre de Tonic Gym Varennoise
Samedi 5 avril : loto de l'ASV Foot
Dimanche 13 avril : 24^{ème} Fête de Printemps du Comité des Fêtes
Week-end du 19 au 21 avril (Pâques): exposition de peintures du Club des loisirs
Samedi 17 et dimanche 18 mai : 2^{ème} marché des arts et de la culture de Matou Music
Vendredi 21 juin : Fête de la musique organisée par le Club des Loisirs
Samedi 28 juin : Spectacle de danse de fin d'année de Chores Varennes
Samedi 5 juillet : Méchoui des Joyeux Varennois
Dimanche 3 août : 19^{ème} brocante d'été du Comité des Fêtes
Samedi 4 octobre : Soirée dansante année 80 par le Comité des Fêtes
Dimanche 19 ou 26 octobre : Repas des cheveux blancs organisé par le CCAS
Dimanche 2 novembre : 5^{ème} vide ta chambre de l'Ecole en fête
Samedi 8 et dimanche 9 novembre : 1^{er} festival de l'humour organisé par Matou Music
Dimanche 16 novembre : 7^{ème} salon de l'artisanat de l'UCAV
Samedi 22 novembre : Soirée Beaujolais Nouveau du Club des Loisirs
Dimanche 30 novembre : Loto du Comité des Fêtes
Samedi 6 ou 13 décembre : banquet annuel des pompiers de Varennes-Changy



Amicale des Pongistes Varennois

Le tennis de table a repris le vendredi, Salle Sportive Intercommunale, rue du Moulinet. Dans une ambiance conviviale et grâce aux conseils de Denis Raffard, des joueurs confirmés et de Chantal Chassereau pour les enfants, venez nous rejoindre. 8 tables à votre disposition pour s'initier ou s'entraîner, raquettes et balles fournis.

Nouveau : le robot lanceur de balles

Enfants à partir de 6 ans à 18 h
Adolescents et adultes à 18h30

1 heure minimum par séance

Cotisation annuelle inchangée : 40€ et tarif dégressif par famille

Essai gratuit sur invitation. Renseignements sur place ou auprès de : Michel GENDRAUD – 02.38.94.54.47, Evelyne COUTEAU – 02.38.94.53.54 et Arlette GAILLARD – 02.38.94.59.61 ou amicaledespongistesvarennois@gmail.com



Les archers de l'Escale

Débutants ou initiés, le tir à l'arc est un sport accessible à tous à partir de 10 ans et alliant détente, convivialité, maîtrise de soi et concentration. Les Archers de l'Escale vous font découvrir une variété de disciplines du tir en salle ou olympique aux tirs de parcours (3D, nature, campagne). Le matériel (arc, flèches, carquois...) est prêté pour les débutants et plusieurs séances d'essai sont possibles avant l'inscription. Les entraînements ont lieu le lundi soir et le jeudi soir de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle intercommunale rue du Moulinet.

Plus d'informations sur notre site web : <http://www.archers-escale.fr>



Expression Libre en 2013

Après avoir collaborer avec le Musée Girodet, partenaire privilégié d'Expression Libre depuis quelques années, nous avons eu la chance de mettre en scène le spectacle d'une troupe africaine.

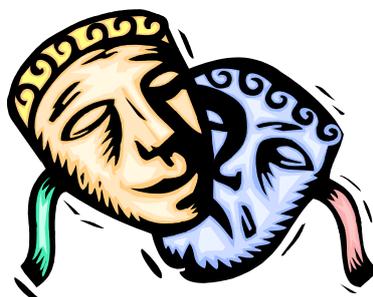
Un autre univers et d'autres formes d'expressions artistiques, la danse et la musique, pour notre plus grand plaisir.

Les représentations en septembre, de « Folies ordinaires » ont permis aux spectateurs de découvrir le siège social de l'association de manière surprenante.

Pour cette rentrée, Expression Libre est repartie pour de nouvelles aventures artistiques, riches en surprises.

Vous êtes toujours les bienvenus pour les partager avec nous, à la salle sportive Escale de Varennes-Changy.

Contact : alexandra Bussy au 06.31.60.85.41



Le Comité des Fêtes



L'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Président : Paul PALAISY

Vice-président : Sylvain HUBERT

Secrétaire : Sophie JUNGER

Secrétaire adjointe : Liliane PALAISY

Trésorière : Christelle JOLAIN

Trésorier adjoint : Michel GODIN

Membres bénévoles : André PALAISY, Pierre FOSSE, Franck JUNGER, Lucy ALBERT et Antoine DUPUY.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont participé à nos différentes manifestations durant l'année 2013. La fête du printemps a été exceptionnelle cette année avec la présence d'un très grand nombre d'exposants.

Pour 2014, comme chaque année, le Comité des fêtes organisera deux grandes manifestations sur les voies de la commune :

La Fête du Printemps avec commerçants, restauration, buvette, animation et fête foraine.

La Brocante du mois d'Août, le vide grenier de l'été.

Deux lotos sont prévus avec toujours de très beaux lots (Électroménager, téléviseurs LCD, ordinateur portable, bon d'achats, etc...)

La soirée dansante sur le thème des années 70-90 sera de nouveau au calendrier.

Nouveauté de l'année 2014 : Un rallye pédestre pour découvrir Varennes Changy autrement est envisagé.

Consultez notre calendrier et venez nombreux participer à toutes nos manifestations dans une ambiance conviviale :

Dimanche 02 février 2014 : LOTO

Dimanche 13 avril 2014 : FETE DU PRINTEMPS

Dimanche 15 juin 2014 : RALLYE PEDESTRE

Dimanche 03 août 2014 : BROCANTE

Samedi 04 octobre 2014 : SOIREE DANSANTE ANNEES 70-90

Samedi 29 novembre 2014 : LOTO NOCTURNE



Le Club des Loisirs



Toute l'équipe du Club de Loisirs Varennois vous accueille tous les mardis de 14h à 18h salle Escale, le Club des adultes de tout age.

Activités proposées : jeux belote, tarot, échecs, rami, scrabble ou rummikub et loisirs créatifs : carton mousse, collage de serviettes, cartes en 3D ou bijoux en perles

Rencontres inter club belote et loto

Mardi 14 Janvier Goûter Adhérents Galette des Rois

Mardi 4 Février Goûter Adhérents Crêpes

Samedi 15 Mars Salle Escale Soirée Couscous dansante avec orchestre

19/20/21 Avril Salle Escale Exposition de Peintures

Jeudi 15 Mai Sortie Guinguette au bord de la Marne voyage publicitaire

31 Mai au 6 Juin Voyage de 7 jours en Autriche-Bavière au départ de Varennes tous les repas, les visites et l'hôtel compris.

21 Juin 2014 Fête de la Musique dans les rues et repas de fin de saison en juin

Soirée Beaujolais le 23 Novembre

Adhésion 16€ par an comprenant assurance et réductions sur nos sorties et voyages.

Merci à la municipalité pour le prêt de la salle Escale pour nos rencontres hebdomadaires.

Un grand merci aux artisans et commerçants varennois qui acceptent toujours avec gentillesse d'apposer les affiches de nos manifestations.

Pour nous contacter : clubdeloisirsvarennois@gmail.com ou le mardi après midi salle Escale.



Tonic Gym Varennoise

L'association Tonic Gym Varennoise compte environ 92 adhérents.

Composition du bureau

- Présidente : Dominique Dussault
- Vice- Président : Christian Massias
- Trésorière : Nathalie Courillon
- Secrétaire Janine Berger

Autres membres : Maryvonne BENECH, Ginette CARREAU, Monique DEMANGE, Colette DUBOILLON, Christine GAUTHEYROU, Bernadette HUET, Martine TATANGELO, Madeleine THEIS et Maria VALESSELLA.

L'association propose à ses adhérents :

Des cours de gym tonic, step et LIA à la Salle sportive Intercommunale de Varennes-Changy ;

Tous les lundis et mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 (cours adultes et jeunes)

Tous les mercredis de 9 h 00 à 10 h 00 (cours séniors)

La Randonnée, victime de son succès, nous oblige à inscrire, sur liste d'attente, tous les nouveaux inscrits. Un parcours de 8 km est proposé aux moins habitués.

Nos randonneurs, sont partis du 9 au 12 avril 2013 dans le Morvan. 34 personnes étaient présentes, le mauvais temps n'a pas découragé ces randonneurs assidus.

Tarifs annuels 2013/2014

Jeunes de moins de 18 ans	70 €
Adultes et seniors	85 € pour 1 cours et 120 € pour 2 cours
Randonnées (licenciés club)	5 €
Randonnées (non licenciés)	25 €

Manifestations : Randonnée dimanche 16 mars 2014 – Ouvert à tous



CENTRE DE PREMIERES INTERVENTIONS DE VARENNES-CHANGY

Cette année encore, les Sapeurs-Pompiers Volontaires de Varennes-Changy ont répondu aux sollicitations des Varennois. Les 10 pompiers que compte notre centre ont assuré une cinquantaine d'opérations courant 2013. Le nombre d'interventions est en légère baisse par rapport à l'an dernier.

Malgré l'arrivée de Kelly Ingelaere en début d'année (qui sera promue à la distinction de 1^{ère} classe à l'occasion de la Sainte Barbe) nous ne parvenons pas à assurer toutes les demandes de secours sur notre commune. C'est pourquoi nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, à se renseigner auprès du Lieutenant Boussange Pascal, notre chef de centre.

Depuis le 24 septembre le traitement des alertes est géré par ARTEMIS. Ce nouvel outil informatique permet de sélectionner plus efficacement les engins et personnels selon leur disponibilité et la nature des demandes de secours. Ce système repose sur un planning opérationnel établi, sur plusieurs jours voir sur un mois, par les pompiers eux-mêmes via Internet.

ANTARES a également fait son apparition dans les engins. C'est un moyen radio numérique plus performant qui ne nécessite plus de passer autant de message comme : « véhicule parti ; sur les lieux ; disponible ou rentré au centre ».

Vous nous croiserez peut être également sur des manifestations sapeurs-pompiers, au cours des journées commémoratives ou lors de notre traditionnelle fête de la Sainte Barbe en fin d'année aux quelles nous attachons beaucoup d'importance.

Notre Amicale qui est régit par la loi 1901, a pour but de resserrer les liens et l'entre aide aux membres dans des situations difficiles (maladie, accident, décès...). Ses principales activités sont la distribution des calendriers .C'est pourquoi l'ensemble des pompiers de Varennes-Changy vous remercient de l'accueil et de vos dons qui nous sont fait à cette occasion et tout au long de l'année, et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années et une bonne et heureuse année 2014.





Association « L'école en fête » de Varennes-Changy

L'Association « l'école en fête » organise différentes ventes et manifestations festives dans un esprit de convivialité. L'année passée, l'association a organisé :

- Un vide ta chambre
- Le vin chaud pour l'arrivée du Père Noël
- Une vente de jacinthes
- Une boom déguisée
- La fabrication du Bonhomme carnaval
- La kermesse de fin d'année

Les bénéfices de ces différentes actions permettent d'alimenter la coopérative scolaire de l'école, ainsi l'association a versé 3200 euros à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2013/2014.

Composition de l'association suite à l'Assemblée Générale du 22/11/13

Présidente et vice présidente : Claudie DEFERT et Gwenaëlle MOREIRA

Trésorière et vice trésorier : Nathalie PASDELOUP et Walter WHITE

Secrétaire et vice secrétaire : Laëtitia BENARD et Marilène DUPUIS

Membres : Catherine PEREZ-BROCENO, Elodie HOUDAYER, Karine BALLANGER, Céline LAUPENIE, Karina SABATINO, Sandrine BRUNEAU, Angélique GASNIER

L'association « L'école en fête » remercie sincèrement tous les parents qui les ont aidés dans les différentes manifestations de 2013, ainsi que la Mairie, les enseignants et le Comité des fêtes

Projets pour l'année 2014 :

- Spectacle familial 15 février 2014
- Carnaval le 28 mars 2014
- Kermesse 29 juin 2014
- Vide ta chambre le dimanche 02 novembre 2014 à l'Escale

AS VARENNES FOOTBALL

Nouveau Bureau :

Président : Mr GLAUME Nicolas
Vice-président : Mr MARCOT Jean-Luc
Secrétaire : Mr MARCOT Julien
Secrétaire adjoint : Mr MOLVOT Séverine
Trésorier : Mme TROUSSELLE Evelyne
Trésorier adjoint : Mr BOUTTE Frédérick

ENTRAINEMENTS

ENFANTS :

Le mardi et vendredi 18h30 à 20h

Mercredi Après Midi en U13

ADULTES :

Le mercredi et vendredi de 19h15 à 21h30

Après une saison 2012/2013 posant les nouvelles bases du club, cette année nous conservons nos catégories jeunes avec de nombreux dirigeants motivés et enthousiastes ; environ 65 licenciés total au club à ce jour. Le club tient à remercier Mr MARCOT Jean-Luc pour ses nombreuses années de présidence il reste parmi nous au club mais à souhaiter passer le flambeau. Voici les catégories engagées.

- **U9**: 12 licenciés partagé en deux équipes dont 1 fille, 1 équipe (2eme année) entraîné par BOUCQ Sylvain et l'autre équipe (1^{ère} année) entraîner par LOOTS Pierre-Yves.
- **U11** : 12 licenciés dont 1 fille dirigé par THOMAS Nicolas et MAREST Damien.
- **U13**: 10 licenciés dont 2 filles encadré par MOLVOT Régis et MOLVOT Séverine.
- **U15** : Une nouvelle catégorie cette saison en entente avec BOISMORAND /NOGENT/FC LOING, 11 licenciés dont 3 de Varennes ; dirigeant de Varennes : REUILLARD Philippe.

23 licenciés Seniors : Une équipe jouant en 5^{ème} division encadré par HOUDAYER CYRIL et ARNT DAVID. Un effectif STABLE cette saison. Un groupe constitué d'anciens du club et de jeunes qui doit poursuivre sur la lancée de fin de saison dernière, l'objectif étant la montée en 4^{ème} division.

- **Loisirs** : Jouant des clubs du secteur de Montargis le dimanche matin. 18 joueurs.

Pour le matériel : MAIRIE de Varennes-Changy, Intersport Amilly, BRASSERIE du GATINAIS, toutes les entreprises locales et commerce du village.

MANIFESTATIONS 2013/2014 :

- LOTO prévu en avril 2014
- Tournoi enfants et adultes : Date à définir
- Soirée Festive : Juin 2014



Association Matou Music

L'art sous toutes ses formes

En 2013, la nouvelle association a participé à plusieurs manifestations culturelles locales :

Le week end du 5 mai : 1^{er} Marché des Arts et de la Culture, avec un duo humoristique le samedi, suivi d'une exposition d'une quarantaine d'artistes, le dimanche, avec la présence amicale de Remy Julienne.

Le 21 juin : Fête de la musique avec la troupe amateur Matou Music

Les 19, 20 et 21 juillet, participation à la fête de la Batellerie à Grignon

En 2014, nous prévoyons :

Week end du 18 mai : Second Marché des arts et de la culture, avec le vendredi projections de courts métrages, le samedi, un spectacle musical, suivi d'un one man show comique, et le dimanche expo-vente d'œuvres d'artistes peintres, photographes, sculpteurs, bijoux , jeux anciens, entre autres....Avec intermèdes musicaux. (Salle Escale)

Si certains artistes locaux ont envie d'exposer, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter le plus rapidement possible.

Le week end du 9 novembre :

1^{er} Festival de l'humour (salle Escale) Avec plusieurs comédiens professionnels.

Contact : Martine Turreil 02 38 94 59 62 et 06 68 60 17 11

m.turreil@wanadoo.fr



Chores Varennes

L'association CHORES-VARENNE et son animatrice Marie-Jean Aujouanet ont pour vocation des cours de danses chorégraphiques destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes avec comme finalité l'élaboration d'un spectacle de fin d'année.

Les cours sont dispensés dans la salle de danse de L'Escale mise à leur disposition par la communauté des communes de LORRIS.

Le spectacle aura lieu le samedi 28 Juin 2014 dans la salle des fêtes de Varennes-Changy (merci à la municipalité pour la mise à disposition).

Le thème de cette année sera « La PUBLICITE », n'hésitez pas à venir vous renseigner et applaudir nos danseurs.

Les cours ont lieu le mardi et jeudi soir :

Mardi 17h à 18h pour les 6-8ans

Mardi ou jeudi 18h à 19h pour les 9-10ans

Mardi ou jeudi 19h à 20h pour les 11-14ans

Jeudi 20h à 21h pour les ados et adultes

Pour tous renseignements tel : 02 38 85 93 77 OU : 06 16 06 03 88



Horaires du 15 décembre 2013 au 13 décembre 2014

NOGENT sur VERNISSON

Départ vers Paris voie 2

Heure	N° train	destination / Principales gares desservies	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di & F	Particularités	Service
6H10	5900	PARIS BERCY : 7h32 Montargis, Remours St Pierre	●	●	●	●	●				🚲
7H10	5904	PARIS BERCY : 8h32 Montargis, Remours St Pierre	●	●	●	●	●				🚲
7H40	5906	PARIS BERCY : 8h49 Montargis						●		Attention, circule les 01, 08, 25 mai et 15 août 2014	🚲
8H40	5908	PARIS BERCY : 9h49 Montargis	●	●	●	●	●				🚲
9H32	5904 5904	MONTARGIS : 9h54 Montargis gare routière	●	●	●	●	●			Attention, ne circule pas du 7 juillet au 23 août 2014	
11H40	5910	PARIS BERCY : 12h31 Montargis	●	●	●	●	●	●		Attention, départ avancé à 11 h 35 les 25 et 26 janvier, 01, 02, 04 et 09 février, 12 et 13 avril, 24 et 26 mai, 11 et 12 octobre 2014	🚲
15H40	5912	PARIS BERCY : 16h49 Montargis	●	●	●	●	●			Attention, ne circule pas du 10 au 14 février, du 24 au 28 mars, du 21 mars au 24 avril, du 07 au 11 juillet, du 06 au 10 et du 20 au 24 octobre 2014	🚲
17H39	5914	PARIS BERCY : 18h49 Montargis						●		Attention, ne circule pas les 01, 08 et 25 mai, 08 juin, 15 août, 1er novembre 2014	🚲
18H32	5904 5904	MONTARGIS : 18h54 Montargis gare routière	●	●	●	●	●			Attention, ne circule pas du 7 juillet au 23 août 2014	
19H40	5916	PARIS BERCY : 20h49 Montargis	●	●	●	●	●	●		Attention, ne circule pas les 07 et 08 juin, 19 et 26 juillet 2014	🚲

Départ vers Nevers voie 1

Heure	N° train	destination / Principales gares desservies	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di & F	Particularités	Service
7H19	5943 5943	GIEN : 7h44	●	●	●	●	●			Attention, ne circule pas du 7 juillet au 23 août 2014	
8H24	5901	NEVERS : 9h40 Gien, Briare, Cosne sur Loire, Tracy Saucerais, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault	●	●	●	●	●				🚲
10H24	5905	NEVERS : 11h40 Gien, Briare, Cosne sur Loire, Tracy Saucerais, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault	●	●	●	●	●	●		Attention, ne circule pas le 07 juin 2014. Horaires, arrêts et parcours susceptibles d'être modifiés en raison de travaux	🚲
15H25	5909	NEVERS : 16h40 Gien, Briare, Cosne sur Loire, Tracy Saucerais, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault	●	●	●	●	●			Attention, départ retardé à 15 h 20 les 25 janvier, 01 et 05 février 2014. Circule les 01, 02 et 29 mai, 16 août, 1er novembre 2014. Ne circule pas le 07 juin 2014.	🚲
17H40	5947 5947	GIEN : 17h59	●	●	●	●	●			Attention, ne circule pas du 7 juillet au 23 août 2014	
18H23	5911	NEVERS : 19h38 Gien, Briare, Cosne sur Loire, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault	●	●	●	●	●				🚲
19H23	5915	NEVERS : 20h38 Gien, Briare, Cosne sur Loire, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault	●	●	●	●	●				🚲
19H23	5917	NEVERS : 20h38 Gien, Briare, Cosne sur Loire, Tracy Saucerais, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault						●	●		🚲
20H22	5919	NEVERS : 21h38 Gien, Briare, Cosne sur Loire, Pouilly sur Loire, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault	●	●	●	●	●			Attention, ne circule pas les 30 avril, 07 et 28 mai, 14 août 2014. Circule le 16 août 2014	🚲
21H23	5921	NEVERS : 22h38 Gien, Briare, Cosne sur Loire, la Charité sur Loire, Pouilly les eaux, Fourchambault						●		Attention, ne circule pas les 01, 02 et 29 mai, 08 juin, 16 août, 1er novembre 2014.	🚲



Renseignements utiles

Mairie

Ouverture : 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 30 à 17 h 30 tous les jours sauf samedi après-midi

☎ 02 38 94 50 41

Mail : varenneschangy.mairie@wanadoo.fr

En cas d'urgence : week-end et jours fériés : 06 19 75 39 17

Services scolaires et périscolaires

Ecole route de Nogent : 02.38.94.54.15

Restaurant scolaire : 02.38.94.50.52

Garderie périscolaire : 02.38.94.50.63

Services d'urgence

SAMU ou URGENCES : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Brigade Territoriale de Chatillon-Coligny : 02.38.96.88.45

Services médicaux

Médecins

- Docteur RUSU Adela : 02.38.87.04.69
2 Rue du Porteau à Varennes-Changy

Infirmières

Marie-Laure DELFIEU, Magalie GILET, Jocelyne GERME, Elodie GARRELOU : 02.38.94.58.56
2 Rue du Porteau à VARENNES-CHANGY

Pharmacie

Michèle DOMINIAK : 02.38.94.52.12
20 Rue de Nogent à VARENNES-CHANGY
Pharmacie de garde le week-end et jours fériés : appelez Résogarde au 3237, une boîte vocale vous indique la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile

Masseurs-kinésithérapeutes

- Jean VANNIER : 02 38 97 68 66
12 Rue de Varennes à NOGENT SUR VERNISSON
- Cabinet Paramédical de LORRIS : 02 38 94 46 65
37 Route de la Forêt à LORRIS
- Danielle NICAISE : 02 38 87 02 36
52 Grande Rue à LORRIS
- Florence RODIER-FOSSE : 02 38 92 37 74
10 Place du Martroi à LORRIS

Podologue

- Chantal VIQUESNEL : 02 38 92 38 63
52 Grande Rue à LORRIS
- Jacques DAMION : 06 80 31 00 04
9 Ter Rue du 14 août 1944 à LORRIS

Centre Social de Lorris

☎ 02 38 92 31 20

MSA : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de 13 h 00 à 16 h 00

CRAM : 3^{ème} vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00

CICAS : 3^{ème} vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00

Taxi : 24h/24

• Taxi le Barillier à Varennes : 02 38 94 50 89 ou 06 73 53 23 21

Hôpitaux

• Gien : 02 38 29 38 29
• Amilly : 02 38 95 91 11

Cliniques

• Gien : 08 26 30 64 00
• Montargis : 02 38 28 33 33

Aide ménagère

Vous pouvez contacter l'ADAPA à Lorris qui instruira votre dossier d'aide ménagère.

Agence Postale Communale

☎ 02 38 87 76 65

Ouvert le lundi de 14h00 à 16h30

Le mardi de 9 h 30 à 12 h 00

Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00

Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Levée du courrier à 14 h 45 la semaine et 11 h 45 le samedi

Services médicaux

Le 15 c'est seulement pour les urgences !
Vous rencontrez un problème de santé un soir après 20 heures ? Un dimanche ? Un jour férié ? Appelez le 15 !

Un permanencier prendra votre appel et vous orientera vers un médecin, seul habilité à prendre une décision médicale. Le reste du temps, consulter votre médecin traitant !

Le 15 doit être réservé aux urgences vitales et aux problèmes de santé qui ne peuvent attendre l'ouverture des cabinets médicaux.

Sécurité Sociale

La CPAM dispose d'une adresse postale unique pour l'ensemble du département. Quel que soit votre lieu de domicile, tous vos courriers doivent être impérativement adressés à :

**CPAM du Loiret
45021 Orléans Cedex 1.**

Renseignements utiles

Notaire

Maitre DUBOIS-GAROT
13 Rue de Nogent
☎ 02 38 89 83 80

Culte

Presbytère : 02 38 94 53 24
Messe le dimanche à 10 h 30

Ecoutez « la voix des chrétiens »

Radio Saint-Aignan, FM 90.3 Montargis

Bibliothèque

Service gratuit à la mairie

CCAS

En Mairie

Perception de Lorris

☎ 02 38 92 40 55
Ouverte du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
et le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00

Vétérinaires

- Docteur Pierre-Henri RIGLET à Lorris
au 02 38 92 40 06
- SCP LAURENT-DUCROT à Nogent sur Vernisson
au 02 38 97 73 83

Dentistes

Lorris :
Docteur Isabelle MARCEAU-MARY : 02 38 92 35 70
Docteur François MARCEAU : 02 38 94 83 19
Docteur Paulo CASTRO : 02 38 94 83 19

Nogent-Sur-Vernisson :
Docteur Robert DOUZON : 02 38 97 61 91
Docteur Nathalie POLVERONI : 02 38 07 08 54

SNCF

Informations voyageurs au 0800 83 59 23

Ramassage des ordures ménagères

Le mardi matin : sortir vos poubelles la veille

Collecte sélective

Verre, papiers et emballages : Route de Montargis (ateliers techniques), Chemin des Meaux-Prés.
Containers à textile : ateliers techniques et au parking de la salle Escale

Bennes de Varennes-Changy

Route de Montargis à Varennes-Changy
ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 00 ;
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;
Fermée pendant la période hivernale du (23/12/2013 au 29/03/2014)

Déchetterie de Lorris

Zone artisanale du Pays de Lorris à LORRIS
☎ 02 38 59 50 25
ouvert le mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 00 ;
le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le jeudi de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
fermé les lundi, dimanche et jours fériés.

Marché

Tous les dimanches matins de 9h00 à 12h30.

Association d'insertion à l'emploi

SEG
Route de la Forêt
45260 LORRIS
☎ 02 38 94 84 57

Communauté de Communes de Lorris

☎ 02 38 92 31 11

Minibus pour le marché de Lorris : réservé aux personnes sans véhicule. Inscription en Mairie jusqu'au mardi

Démographie 2013

Naissances

ROBALO Samuel Germain José	Né le 3 janvier 2013 à AMILLY
MILLET Loanne Danielle Simone	Née le 10 janvier 2013 à AMILLY
SANSE Solline Léana Salomé	née le 18 janvier 2013 à GIEN
DOS SANTOS Lylyana Fernanda Auréa	Née le 20 février 2013 à AMILLY
SANSON Emmy Laura Illyana	Née le 1 ^{er} mars 2013 à GIEN
PREVOT Chloé	Née le 27 avril 2013 à AMILLY
THOER Charles Louis Justin	Né le 3 mai 2013 à AMILLY
SIMON Noémie Delphine	Née le 16 juin 2013 à AMILLY
PICAUD Eleyna	Née le 12 septembre 2013 à AMILLY
MASTYJAN Olivia	Née le 27 septembre 2013 à AMILLY
CERQUERA GRIMONPONT Nolan	Né le 5 novembre 2013 à GIEN
LANIOL Georges Louis Armand	Né le 12 novembre 2013 à AMILLY
RAUDIER Kassandra Aline Martine	Née le 28 novembre 2013 à AMILLY

Mariages

COSNARD Maryse et DESPORT Francis	Le 27 avril 2013
CERQUEIRA Lindsey et GRIMONPONT Reynald	Le 6 juillet 2013
PICARD Nathalie et OMONT Pascal	Le 27 juillet 2013
BILLAULT Olivier et NIZON Vanessa	Le 24 aout 2013

Décès

COLAS Marie-Louise	Le 20 février 2013
GILBERT Jean-Charles	Le 10 mars 2013
DAMON Roger	Le 12 mars 2013
GIRERD Lucienne née BERTHIER	Le 25 mars 2013
BERGOUGNAN Marguerite née THOMASSIN	Le 29 avril 2013
FOUCHER Lucien	Le 7 aout 2013
MERCIER Kléber	Le 11 aout 2013
LESKIW Jean	Le 1 ^{er} octobre 2013
DEWASMES Marie née DERRIEN	Le 14 octobre 2013
LAROCLETTE Jean-Louis	Le 22 octobre 2013
RAFFARD Daniel	Le 25 octobre 2013
BELTRANDI Robert	Le 31 octobre 2013
BOULAS Bérangère née PERCHERON	Le 6 novembre 2013
WEINTZEM Cécile née PRÉAUDAT	Le 22 décembre 2013

Seuls sont édités les actes qui n'ont pas été interdits de presse par les intéressés ou leur famille.



Bulletin municipal diffusé gratuitement dans tous les foyers de la Commune
Rédaction-Diffusion Commune de VARENNES-CHANGY
